



Compte rendu du Conseil du 18 juillet 2011

Le Conseil de Communauté de Communes des Vals et Plateaux des Monts de Lacaune dûment convoqué en session ordinaire à Vabre, sous la Présidence de Monsieur Lilyan AZAIS, Président.

Présents : MM. les Maires et Délégués des Communes de :

CASTELNAU DE BRASSAC : Christian RIGAL, Alain AZAIS,

FERRIERES : Pierre DAVY, Alain GRAN, Lylian ALBO,

LACAZE : Michel MADERN, Maryse BARTHE

LE MASNAU MASSUGUIES : Lilyan AZAIS, Anne RUL, Jean-Claude CALMETTES

LE MARGNES : Raymond GAU, Nicole PAGES

SAINT-PIERRE DE TRIVISY : Nelly BARTHES, Christian CROS, Jean-Marie-ENJALBERT

SAINT-SALVI DE CARCAVES : Edmond KLIMEZAK, Francis HUC, Jean-Louis CABANES

VABRE : Claude CULIE, Thierry CALVET, Bernard VAREILLES.

Madame Anne RUL est élue secrétaire de séance.

Absents excusés : Christian ROUQUETTE, Richard PERICO, Céline VIALA, Jean-Claude GUIRAUD, Conseiller Général du Canton de Brassac.

Présents à titre consultatif : Lionel VIALA, Joël LOUBET, Florent BARTHELEMY, Christel FOCKAERT, Cédric ESCANDE, Jean-Claude HERAIL, Jacques PAGES, Conseiller Général du Canton de VABRE.

Ordre du jour :

- Choix des entreprises pour la tranche 2 de l'hôtel d'entreprises à Vabre,
- Choix du bureau d'études pour le diagnostic SPANC,
- Présentation du Contrat Enfance Jeunesse,
- Avenant marché piscine lot 8 électricité (partie bâtiment), avenant lot 5 peinture (partie bâtiment),
- Avenant convention Lacaze et piscine de Vabre,
- Questions diverses.

Le Précédent compte rendu est voté à l'unanimité.

Choix des entreprises pour la tranche 2 de l'hôtel d'entreprises à Vabre

Le marché concernant la tranche 2 de l'hôtel d'entreprises à VABRE est passé en procédure adaptée suivant la procédure suivante : publication dans un journal d'annonces légales et sur le Site Internet de la Communauté de Communes à la rubrique « Appel d'offres ».

La réunion de la commission ad hoc (les Maires des communes concernées, , le Directeur de la Communauté de Communes) s'est réunie pour analyser les offres et sélectionner les candidats, et arrêter le choix des entreprises :

Lot 1 maçonnerie une seule réponse entreprise SOLACO : 121 425 euros HT
Lot 2 charpente une seule réponse entreprise SATOB : 291 679 euros HT

Dans ce cadre, Monsieur le Président propose au Conseil de choisir les entreprises suivantes :

Lot 1 maçonnerie entreprise SOLACO : 121 425 euros HT
Lot 2 charpente entreprise SATOB : 291 679 euros HT

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve ce choix et autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce marché,

Présentation du Contrat Enfance Jeunesse et Contrat Educatif Local par Monique Calmel

La CCVPML a la compétence enfance et jeunesse depuis 2003 : A ce titre, elle est garante de la mise en œuvre d'un **Projet Educatif sur le territoire** respectant le principe de neutralité philosophique, syndicale, politique, religieuse et de l'absence de pratique sectaire. Elle doit s'assurer que les services proposés sont ouverts à tous, qu'ils s'appuient sur un projet éducatif, un personnel qualifié et un encadrement adapté.

La CCVPML travaille en partenariat via une convention avec 14 associations locales, porteuses de projet socio-éducatif pour un public de 0 à 17 ans révolus. La collectivité finance essentiellement les structures d'accueil et participe techniquement au maintien du dynamisme associatif sur les temps libres des enfants et des jeunes.

Détail du Budget CCVPML 2010 – Enfance et Jeunesse

CCVPML	MONTANT €
Salaires chargés du Poste de Coordination Fonctionnement +Frais + Formation	17 784,00 1 800,00
ALSH St Pierre Crèche de St Pierre : Crèche de Vabre	15 400,00 23 400,00 23 400,00
Versé à l'ADMR	62 200

Relais d'Assistante Maternelle RAM 2009 (Rappel)	2 582,40 2 520,96
Versé au Pays Sidobre Mont de Lacaune	5103,36
LEJ Le Margnes Crèche le Margnes LEJ Castelnau de Brassac Crèche Castelnau de Brassac	17,00 36,00 1 098,00 1 829,00
Versé au SIVOM de BRASSAC	2980
Montant Total	89 867,36

Des organismes qui conduisent des politiques d'actions sociales et sanitaires tels que la CAF, la MSA et des administrations qui ont des missions éducatives telles que la Jeunesse et les Sports (DDCSPP) soutiennent ces démarches de Projets Educatifs en proposant aux collectivités territoriales des outils techniques et financiers.

Depuis 2003, la CCVPMML s'est engagée dans un partenariat financier avec :

1/ La Caisse d'Allocation Familiale et la Mutuelle Sociale Agricole avec qui elle a signé un Contrat enfance et jeunesse (CEJ). Le CEJ est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus.

Le CEJ est actuellement en cours de renouvellement et sera signé pour une durée de 4 ans (2011/2014). La réalisation d'un diagnostic territorial et l'évaluation des actions inscrites au précédent contrat définiront les prochains axes de développement.

Les actions financées par le CEJ sur le territoire :

Actions inscrites au Contrat 2007/2010	Prestation de Service Enfance et Jeunesse 2007/2010 en € Montant forfaitaire
La coordination 0,5 ETP	1087,23
ALSH Intercommunal	5821,20
SEJOUR	338,77
Le RAM	1588,46
Micro-crèche St Pierre	15 988,53
Micro-crèche Vabre	8 320,49
Actions jeunesse	
TOTAL	33 144,68

Historique du paiement de la PSEJ pour 2007/2010

2007 : (CAF) 13 414,33 + (MSA) 4 279,17 = **17 693,50 €**

2008 : (CAF) 11 888,94 + (MSA) 3 792,57 = **15 681,51 €**

2009 : (CAF) 16 588,82 + (MSA) 5 291,83 = **21 880,65 €**

2010 : Avance CAF de **23 677, 27**

Depuis le 1^{er} janvier 2011 la MSA devient notre référent au titre du CEJ (suivi, développement et renouvellement) car notre territoire présente une forte proportion de population agricole.

Le montant de la contribution financière de la MSA - complémentaire à celle de la CAF via la PSEJ - est fonction du % de familles agricoles avec enfants à charge sur le territoire. Le taux actuel est de **31,90%**

La CAF reste notre interlocuteur pour l'instruction et le paiement des prestations de service.

2/ La Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations avec qui elle signe annuellement un Contrat Educatif local (CEL).

Rappel : le CEL affirme la place des loisirs éducatifs dans le développement de l'enfant. Il participe au financement des actions associatives menées dans le cadre péri et extrascolaire.

Historique des subventions du CEL:

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Montant en €	3000	7000	7580	6500	4500	4000	4000

La CCVPML verse les subventions de la DDCSPP aux associations lorsque les actions ont été réalisées.

La tendance des subventions de la DDCSPP est à la baisse ces 3 dernières années alors que les projets sont foisonnants sur le territoire. Le milieu rural n'est pas une priorité pour la DDCSPP qui s'attarde davantage sur les problématiques du péri-urbain. Dans ce contexte les décisions suivantes sont soumises à délibération :

↳ Monsieur le Président propose au Conseil que dans le cadre de sa compétence enfance et jeunesse, la Communauté de Communes verse en 2011, les subventions conformément au tableau joint en annexe.

CONTRAT EDUCATIF LOCAL 2011

**FICHE DE REPARTITION DES SUBVENTIONS DDCSPP
COMMUNE OU GROUPEMENT DE COMMUNES :**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VALS
ET PLATEAUX DES MONTS DE LACAUNE**

Intitulé de l'action	Nom de l'association support	Adresse de l'association	Subvention accordée
art du cirque	la marelle		470,00 €
journée du clauzel	la marelle		280,00 €
atelier papier maché	la marelle		180,00 €
atelier percussion	la marelle		180,00 €
carnaval	admr		130,00 €
patinoire et bowling	foyer rural		50,00 €
sortie cap découverte	foyer rural		50,00 €
exploration corporelle	vent d'autan		50,00 €
arts plastiques	vent d'autan		50,00 €
danse	arts et musique		490,00 €
contes	sapv	société des amis du pays vabrais	180,00 €
les mots de la gourmandise	sapv		280,00 €
rugby circus	cav	club athlétique vabrais	180,00 €
stage et bal masqué	chilicon vallee		280,00 €
création d'un logo pédagogique	vallée du gijou		180,00 €
rollers	lou severes		230,00 €
cirque	lou severes		130,00 €
nouvelles activités sportives	lou severes		180,00 €
canoe et musée	"		430,00 €
TOTAL SUBVENTION ACCORDEE :			4 000,00 €



Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à procéder au paiement des dites subventions

↳ Monsieur le Président indique au Conseil que dans le cadre de la mise en place du Projet Educatif Territorial que la Communauté de Communes pilote dans le cadre de sa compétence Enfance Jeunesse, il convient de formaliser les engagements réciproques de la Communauté de Communes et des Associations partenaires au travers d'une convention.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer ces conventions.

↳ **Choix du bureau d'études pour le diagnostic SPANC,**

Dans le cadre de la réglementation engageant les collectivités à réaliser les diagnostics des assainissements individuels avant le 31 décembre 2012, la communauté de communes a lancé une consultation afin de recruter un bureau d'études qui réalisera ces diagnostics.

Le bureau d'étude retenu est L'artifex. Ce dernier effectue, actuellement, pour les communes, les diagnostics des assainissements existants dans le cas de ventes.

La communauté de communes est toujours dans l'attente de l'arrêté de la préfète pour le transfert de la compétence SPANC. Ce service sera géré en régie, un règlement de service devra être rédigé.

↳ **Considérant** l'article 2224-8 du code général des collectivités territoriales indiquant que les communes sont « compétentes en matières d'assainissement des eaux usées », « pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, la commune assure le contrôle des installations d'assainissement non collectifs (...) Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif, elles effectuent ce contrôle au plus tard le **31 décembre 2012** ».

↳ **Vu** les délibérations du 15 décembre 2010 pour la Communauté de Communes, du 20 février 2011 pour la Commune du Margnès, le 4 février 2011 pour la Commune du Masnau Massuguies, le 24 janvier 2011 pour la commune de Saint-Pierre de Trivisy, le 27 janvier 2011 pour la Maire de Vabre, le 7 janvier 2011, pour la Mairie de Saint-Salvi de Carcavès, le 23 février 2011 pour la Commune de Castelnau de Brassac, le 26 février 2011 pour la Commune de Lacaze, et celle du Sivom du Plô du Lac en date du 14 juin 2011,

↳ **Considérant** l'article L.5211-017 du CGCT,

↳ **Considérant** le Courier de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 mai 2011 concernant la modification des statuts de la Communauté de Communes et la réponse faite par Monsieur le Président en date du 16 juin 2011, et reçue en Sous-Préfecture le 20 juin 2011,

Monsieur le Président indique au Conseil que dans le cadre de compétence « mise en œuvre d'un service public d'assainissement non collectif » il convient de choisir un bureau d'étude pour le diagnostic du SPANC :

Après publication dans un journal d'annonces légales et sur le Site Internet de la Communauté de Communes à la rubrique « Appel d'offres », la réunion de la commission ad hoc (les Maires des communes concernées, le Directeur de la Communauté de Communes et la technicienne rivière) s'est réunie pour analyser les offres, sélectionner les candidats et arrêter le choix des bureaux d'études : 2 réponses :

VEOLIA :	93 405.48 euros TTC
L'ARTIFEX :	92 544.60 euros TTC

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité choisi le bureau d'études suivant :

L'ARTIFEX pour un montant de : 92 544.60 euros TTC

↳ **Avenant marché piscine lot 8 électricité (partie bâtiment), avenant lot 5 peinture (partie bâtiment),**

Monsieur le Président expose au Conseil que dans le cadre des travaux d'aménagement de la piscine de Vabre il convient de prendre un avenant concernant les Lots 5 et 8 :

Lot 5 – peinture (partie bâtiment)

Entreprise LACOMBE SARL

Montant initial : TTC : 8 644.57

Nouveau montant : 6 389.43

Avenant en moins value

Lot 8– électricité (partie bâtiment)

Entreprise SANDRAL Guy

Montant initial : TTC : 18 841.78

Nouveau montant : 19 740.22

Avenant en plus value

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité approuve ces avenants.

Questions diverses.

Convention SDET :

↳ Monsieur le Président expose que le Syndicat Départemental d'Energies du Tarn propose ses compétences pour les travaux désignés :

« Cne de Castelnau de Brassac : EP dans divers Hameaux, Cne de Vabre : EP dans divers Hameaux, Cne de Saint-Pierre de Trivisy : EP dans divers Hameaux.

La participation demandée à la Communauté de Communes pour ces travaux sera du montant TTC de l'opération diminué de l'aide financière du SDET, (qui est de 70% du montant HT de l'opération jusqu'à concurrence de 80 000 euros HT)

Monsieur le Président indique que le montant de l'opération est estimé à 96 500 euros TTC, suivi des travaux compris, arrondie à un montant supérieur afin de pallier tout imprévu. Il y aura remise d'ouvrage et intégration dans le patrimoine communal, donnant droit au FCTVA.

Monsieur le Président propose au Conseil de donner au Syndicat Département un mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations précitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Accepte la proposition de Monsieur le Président,
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom de la Communauté de Communes, la convention ainsi que les pièces s'y rapportant.

Convention TRIFYL :

↳ Monsieur le Président donne lecture au Conseil de la convention N° CL 081071-2011 pour la gestion du Contrat Département TRIFYL/ECO EMBALLAGES entre le Syndicat TRIFYL

et la Communauté de Communes afin de formaliser les engagements de chacune des parties, en vue de coordonner les actions en faveur de la collecte sélective et du recyclage, d'améliorer les échanges avec Eco-Emballages et de fixer les modalités de reversement des soutiens Eco-Emballages par TRIFYL à la collectivité.

Où cet exposé et après en avoir délibéré le Conseil à l'unanimité autorise Monsieur le Président à signer cette convention.

↳ Monsieur le Président propose au Conseil que dans le cadre de la Coopération Décentralisée il soit allouée une subvention exceptionnelle à l'Association Dynamique Jeune Europe d'un montant de : 5 100 euros, dans le cadre de l'organisation d'un échange entre la Hongrie et la Roumanie à l'été 2011 auquel ont participé une trentaine d'enfants du territoire de la Communauté de Communes.

Monsieur Jacques PAGES informe le Conseil de la création de la **SPL « D'un point à l'Autre »**

Cette société a pour objet :

La gestion et l'exploitation des services des transports et leur développement dans le cadre des compétences attribuées par les lois et règlements aux collectivités territoriales actionnaires de la société.

La réalisation de toute étude ou activité ayant un lien direct ou indirect avec l'objet social visé ci-dessus.

Le Conseil souhaite l'organisation d'une réunion avec le Conseil Général afin de travailler sur les conséquences d'un transfert d'une compétence « transport » scolaires et/ou périscolaire ou autre, de la compétence générale des communes vers la communauté de communes

La séance est levée à 23 heures 29